

Paris collectifs sportifs—Loi

● (1220)

Le gouvernement a refusé de déposer les études de commercialisation qui indiqueraient les chances de succès des paris collectifs sportifs. Les provinces ont été les seules jusqu'à présent à présenter des statistiques à cet égard. Elles ont clairement indiqué en comité que ce jeu est voué à l'échec et que le gouvernement fédéral y laisserait sa chemise s'il s'avisait de faire la concurrence aux provinces.

Le projet de loi C-95 est censé créer une société fédérale dynamique qui exploitera des paris collectifs sportifs, mais il fournit à cette société une mise de fonds de 10.5 millions de dollars pour mettre sur pied une entreprise de jeu et lui accorde une ligne de crédit de 20 millions de dollars sans l'obliger à rembourser cet argent aux contribuables. Si le gouvernement est si sûr du succès qu'obtiendront les paris collectifs, pourquoi n'oblige-t-il pas la société à rembourser aux contribuables la mise de fonds que le gouvernement fédéral lui accorde? Ses revenus pourraient lui permettre d'effectuer ce remboursement étant donné que le gouvernement est convaincu que l'entreprise sera couronnée de succès. Aucun Canadien qui voudrait se lancer en affaires ne serait traité aussi bien.

Le gouvernement n'a pas encore répliqué aux points soulevés par le Comité inter-églises sur les loteries au sujet des conséquences néfastes du projet de loi C-95 sur notre société. Le Comité a souligné que les paris, y compris les loteries, constituent la plus grande plaie sociale de notre époque. Je suis certain que les députés et le public ont lu dernièrement des articles traitant du besoin irrépressible qu'éprouvent certaines personnes d'acheter des billets de loterie; je songe à cette caissière qui a volé \$175,000 pour assouvir ce besoin. A un certain moment, le Solliciteur général (M. Kaplan) et le ministre d'État au multiculturalisme (M. Fleming) se sont tous deux prononcés contre l'institution de loteries, mais ni l'un ni l'autre n'a cru bon de nous faire part de ses inquiétudes lors du débat sur le projet de loi C-95. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) n'a pas jugé opportun de participer au débat malgré l'aversion qu'elle éprouve envers ce genre d'activité.

Enfin, le projet de loi C-95 ne fera que détériorer davantage les rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral n'a fait aucun effort pour discuter avec les provinces des dispositions qui pourraient être prises pour aider la ville de Calgary à financer les Jeux olympiques, et la disposition générale à laquelle nous avons fait allusion plus tôt ne fera qu'agacer les provinces qui y verront une tentative délibérée de la part du gouvernement fédéral de faire concurrence à leurs propres loteries.

La position du parti progressiste-conservateur sur la participation du gouvernement fédéral à des loteries, à des jeux de hasard et aux paris est claire et sans équivoque. Nous nous opposons à ce que le gouvernement fédéral se lance dans le domaine du jeu. Il nous est facile de nous opposer au projet de loi C-95 parce que c'est une très mauvaise mesure législative qui est mal conçue. La controverse sera interminable et je crois que le gouvernement aura beaucoup de mal avec cette nouvelle société de la Couronne comme cela a été le cas avec Loto Canada. Si nos amendements concernant le Vérificateur général et la suppression de l'article général avaient été acceptés,

les choses auraient été plus faciles et peut-être plus profitables pour le gouvernement. La démocratie doit suivre son cours, mais jusqu'où?

Il y a une limite à ce qu'une opposition peut faire pour empêcher un gouvernement de commettre une folie. J'apprécie beaucoup le soutien que m'ont donné mes collègues et leur participation au débat. Je les remercie publiquement d'avoir fait part à la Chambre, comme je l'ai fait, des inquiétudes qu'ils éprouvent à l'endroit du projet de loi. M'y étant opposé jusqu'à la fin, je veux quand même souhaiter bonne chance à la Société canadienne des paris sportifs. J'espère que les XV^e jeux Olympiques de Calgary profiteront, d'une façon ou d'une autre, du jeu que le gouvernement instituera. Si c'est le cas, je souscrirai, en partie à la position du gouvernement.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. McDermid: Ils ont finalement décidé de prendre la parole.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai entendu ce qu'a dit le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid). Je ne vois pas pourquoi il dit «finalement». Nous avons déjà fait connaître notre opposition au projet de loi au moment de la deuxième lecture. Je crois qu'en général notre position est plus claire que celle du parti conservateur dans la mesure où elle ne touche pas simplement à la participation du gouvernement fédéral à une loterie. Nous ne soutenons pas que parce que le gouvernement fédéral a mis fin à une loterie il ne doit pas en créer une nouvelle. Nous nous opposons à ce projet de loi parce que nous nous opposons aux loteries de ce genre et à toute institutionnalisation des jeux d'argent.

Il existe suffisamment de jeux de ce genre au Canada sans qu'il faille en créer de nouveaux. Je suis du même avis à ce sujet que le député de Winnipeg Nord-Centre (M. Knowles) qui s'est opposé il y a quelques années à l'introduction de loteries et de jeux de hasard. Je suis aussi convaincu aujourd'hui que je l'étais lorsque je siégeais à l'Assemblée législative de l'Ontario que les jeux de hasard constituent une taxe imposée aux pauvres et qu'ils attirent bien davantage les gens à faible revenu que les gens riches. Les chances qu'il y a de gagner une somme fabuleuse sont minces, et c'est peu dire. On aurait plutôt raison de dire qu'elles sont pratiquement inexistantes. L'éventualité du gain est un appât presque irrésistible pour les gens à faible revenu. Je crois que le gouvernement nuit au pays en présentant cette proposition sur les paris sportifs.

Ces derniers jours, et en fait depuis que le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes, c'est avec intérêt que j'ai écouté les arguments présentés de part et d'autre. Certains ont dit qu'il s'agissait d'un jeu d'adresse. A mon avis, ceux qui pensent cela font preuve d'une naïveté excessive. Ce n'est pas un jeu d'adresse, mais un jeu de hasard. Il n'y a aucune différence avec les autres jeux de hasard. Chacun a une option et choisit parmi les équipes, ou entre les équipes, une combinaison de gagnants et de perdants, de sorte que les possibilités de gagner sont si minces que chacun ferait mieux de donner son argent au premier pauvre qu'il rencontre dans la rue. Ce serait préférable que d'aller dans le sens proposé par le gouvernement.